

Auteur, titre et références du texte :

Abbé Alphonse ANGOT, « La toponymie des 'Actus P.C.' [*Actus pontificum Cenomannis*] Réponse à MM. Busson et Coueffin », dans *Les Annales fléchoises et la Vallée du Loir*, t. VIII (1907), p. 393-399.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 14 juin 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0132

Texte relu par : Joël Surcouf

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 5).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

Abbé A. ANGOT

**LA TOPONYMIE
DES « ACTUS P.C. »**

Réponse à MM. BUSSON et COUEFFIN

Pour me permettre d'être bref dans cette réponse, je prie ceux qui voudront suivre cette discussion aride de se reporter aux articles précédents de mes contradicteurs et au mien dans les fascicules précédents des *Annales Fléchoises*.

1. — MM. Busson et Coueffin sont d'accord pour décider que, dans La Flèche, Flèche est là pour Fièche, par « confusion de deux mots très différents et passage de plain-pied d'un dialecte dans un autre », dit le premier, par Volkétymologie, dit le second. Je cède donc à l'autorité de la science et du nombre. Mais, enfin, si le mot primitif avait été non *Fissa*, comme le décide M. Busson, mais *Flexa*, qui fût devenu Fièche en français, par un phénomène très connu, et *Fecia* en latin (c'est la première forme des textes), est-ce qu'on ne fût pas revenu aussi bien à la prononciation Flèche ? Il en a été ainsi pour *Cliviacus*, dont le français populaire avait fait Quévé, traduit en *Queveium* au XII^e siècle, et que nous retrouvons à l'époque moderne : Clivoy.

Je n'avais émis l'hypothèse d'identification entre *Flexobrachiale* et La Flèche que très dubitativement. Je n'y insiste pas plus aujourd'hui qu'alors.

Quant aux rapprochements que j'ai proposés entre les deux textes suivants :

GAUZIOLENE (743-771)

*Fraxinedo, Flexobrachiale, Aciago vel
sancto Georgio, Aloniaco, Longafilgaria,
Camiaico, Mundarias ...*

FRANCON (793-832)

*Brafialo, Felcaria, Domnojorio, parten de
Fraxinedo, Mandaria ..., Camiliaco ...,
Antoniaco ...*

Je soutiens toujours qu'il y a dans ces deux groupes trop de similitudes, pour qu'ils ne soient pas empruntés à la même source, et qu'il faut mettre sur le compte des copistes les variantes comme : *Brafialo*, pour *Brachiale*, *Felcaria* pour *Longa Filgaria*, *Camiaico* pour *Comiliaco*, *Mandaria* pour *Mundarias* ; quant à *Domnojorio*, c'est Dangeul, si l'on

veut, mais c'est aussi Saint-Georges, qui est une autre forme du même mot ; il y avait d'ailleurs une paroisse de Saint-Georges à Dangeul. Je passe sur *Aloniaco* et *Antoniaco*, mais le premier n'est point Loigné.

2. — Je laisse à M. Meslet le soin de répondre à M. Busson au sujet de *Bonalpha* qui, suivant le premier, ne peut donner *Bonnelle* et qui doit le donner nécessairement et philologiquement suivant le second.

3. — M. Busson veut toujours que *Calisamen* soit notre *Quelaines*, par la raison que l'e ne peut subsister entre deux consonnes qui demandent à se joindre. Les lexiques nous fournissent pourtant bon nombre de mots où l'e muet s'est conservé entre b-l, p-l, v-l, etc.

Ceux qui m'auront lu ne me feront point dire, comme M. Busson, que je suppose toujours l'ordre géographique dans les listes de noms, parce que je le constate dans certains cas. C'est pourquoi je maintiens que *Calisamen*, dans la donation de Defensor, doit être autour du Mans comme les deux autres localités auxquelles il est joint ; *Calemarcium* et une forêt joignant la ville. Mais je ne dis pas du tout qu'il se trouve près de Trans, parce qu'ailleurs Trans et Calisamen sont cités dans un même acte avec plusieurs autres localités.

Si je ne me suis pas exprimé clairement en cherchant à identifier *Calisamen* (pour *Calisameno*) avec *Calsano* qui semble tenir sa place dans un texte parallèle, je dirai ici plus nettement que j'ai voulu montrer que si l'on voulait admettre cette contraction probable pour moi, elle nous écarte encore, comme les autres raisons apportées ci-dessus, de l'interprétation de Calisamen par Quelaines.

4. — Je ne me répéterai pas au sujet de l'existence ou de la non existence d'*Ala* dont Neuvillalais serait un témoin. Neuvillalais peut s'expliquer autrement, et mieux, on a des noms propres *Alesia*, *Alez*, qui, soudés à Neuville, ont très bien pu donner Neuvillalez, Neuvillalais, puisqu'on trouve même dans les textes les plus anciens *Novavilla Aales*, *Novavilla Alesia*, *Novavilla Laales*. La Chapelle-Rainsouin, la Baroche-Gondouin s'expliquent de même. De plus, tous les noms auxquels *Ala* est joint, désignent des localités des bords de l'Huisne et du canton de Montfort, très éloignées de Neuvillalais. Je n'ai jamais dit qu'*Ala* découlât de *Longa Aqua*, et je laisse pour compte à M. Busson sa plaisanterie sur ce sujet.

J'avais dit dans le même article que *Viviregium* et *Viviriaco* qui se trouvent dans deux textes parallèles, désignaient tous deux Vouvray et non l'un Vouvray et l'autre Viré ; M. Busson, qui admettait cette dernière opinion, n'y fait pas allusion dans sa réponse.

5. — Pour cet article, qui est le plus considérable de la réponse de M. Busson, j'admets aujourd'hui sa restitution du mot *villam* dans le texte, et mon premier mouvement a été aussi de souscrire à toutes ses conclusions. Mais il y a vraiment trop de difficultés.

D'abord la villa est réellement trop grande ; surtout quand on voit M. Busson tout prêt à lui donner plus de six lieues à vol d'oiseau dans une seule direction.

Puis, fort surprenante me semble l'erreur de tous ceux qui, du temps de saint Aldric, ont confondu deux *villa* aussi importantes que Neuville-sur-Sarthe et Neuvillalais. On dit que le titre d'un précepte impérial, rédigé par un notaire de la Cour, est seule cause de l'erreur universelle. Mais ce titre qu'on ne trouve que dans la compilation des *Gesta Aldrici*, n'est-il pas plus naturel de l'attribuer à celui qui a intercalé l'acte dans les *Gesta* ? Si l'on dit après cela que les disciples de saint Aldric ne connaissaient pas plus l'évêché du Mans que les scribes de l'empereur ; si l'on admet qu'ils répètent leur erreur grossière dans cinq ou six documents, quelle confiance peut-on avoir en eux ; ou plutôt, dirai-je,

quelle invraisemblance dans une pareille supposition !

Pour M. Busson, les Saunières, qui sont à six kilomètres de Neuville, nommées autrefois le Bueil, et annexées par saint Aldric à un monastère de Saint-Sauveur, construit au lieu du Bueil, peuvent aussi bien appartenir à Neuvillalais qui est à six lieues de là.

Il trouve que Souvigné dérive aussi bien que Savigné de *Saviniacus*. Admettons-le sur parole, mais je cherche inutilement des exemples. Vouvray de *Viveregium* qu'on m'offre, ne me semble pas analogue, ni Joué de *Gaviacus*, parce que là il y a vocalisation du *v*, ce qui n'existe pas dans Savigné ; Coubeyrac de *Cabariacas* ou *Gaviriacus* n'est donné par M. Busson que comme douteux.

Quant à Chenevrole et Chevrenole, je savais comme M. Busson que l'un vient de chanvre et l'autre de chèvre, et j'aurais cru manquer de respect à des lecteurs intelligents en dissertant là-dessus. Mais je maintiens que l'interversion des lettres ou syllabes est très facile entre les deux mots et de celles dont on a des exemples. La leçon donnée aux scribes ignorants qui ont confondu Ceréné, « mot absurde », avec Ceneré, et qui n'ont pas su que *nix* n'a pas la même valeur que *rix*, n'empêche pas que l'erreur ait été commise.

M. Busson me dit que je n'ai pas compris son interprétation de *Curtis-Herilana*. J'ai au moins saisi qu'il faisait de ce mot aussi facilement Courquian que Courlier. Si j'avais autant de ressources, je chercherais encore, afin de trouver une troisième interprétation qui serait peut-être meilleure, surtout si le nouveau mot pouvait avoir la terminaison féminine, comme *Herilana*.

En raison de ces difficultés et de plusieurs autres déjà signalées, je crois qu'on peut garder l'opinion que j'ai déjà émise. Il suffit pour cela d'un changement de cas dans un seul mot, *nova villa* au lieu de *novam villam*. Nous lirions donc : [*villam*] *cum ædificiis in eadem constructis quæ Brolius nominatur necnon et Nova villa, cum omnibus ...* Il n'y aurait ainsi qu'une seule villa dans tout le paragraphe, Neuville-sur-Sarthe ou le Breuil.

C'est ainsi que l'ont compris les contemporains et ce qu'on lit dans tous les textes : *Villa quæ Brolius vel novavilla nuncupatur* (*Actus*, p. 285 et 300). — *Villa quæ Brogilus vel Novavilla nominatur cum omnibus tam villulis quam mancipiis ...* (*Ibid.*, p. 316). — *Villa quæ Brogilus vel Novavilla nuncupalur cum omnibus ...* (*Gesta*, p. 10, 38, 53.)

Tous ces textes sont contemporains de saint Aldric. On ne peut les rejeter sans de grosses raisons et qui ne donnent prise elles-mêmes à aucune des difficultés signalées plus haut. Les lieux dont parlaient les disciples de l'évêque du Mans touchaient la ville épiscopale.

6. — Page 35 des *Actus*, on lit au commencement d'une liste des prétendues donations de Defensor à saint Julien :

Alnidum, Tricionem et Cledas.

Page 207, une donation d'Aiglibertus, évêque du Mans, répète les mêmes noms :

Tricion, Alnetum et Detas.

Bien que M. Busson traite cette identification de haute fantaisie, je la maintiens aussi bien pour *Cledas* et *Detas* — mot mal lu — que pour les deux autres noms. Et comme je trouve dans trois textes les énumérations suivantes :

Detas ... Geneda, Tredente, Vithlena. (*Actus*, p. 207.) *Geneda, villa Clidis, Tredente, Vithlena.* (*Actus*, p. 285.) *Geneda, villa Didas, Tredente, Vithlena.* (*Gesta*, p. 39.)

Je dis que ces quatre formes : *Cledas, Detas, Didas, Clidis*, se rapportent à une même localité, nommée sans doute les Claies.

8. — Pour trouver Javron dans *Iacono*, mot fautif qu'on n'a jamais pu identifier, je n'ai

point proposé de le lire *laurono*, comme on mêle fait dire, mais *lavrono*.

9. — *Illa Isla*, désignant une église paroissiale dans la liste des fondations des premiers évêques du Mans, j'ai proposé de l'identifier avec Saint-Isle, puisqu'il n'y a pas d'autre paroisse dans le nom de laquelle entre le mot Isle. Saint-Isle sera nommé d'abord l'Isle, puis Saint-Avit de l'Isle, puis Saint-Isle.

10. — Si la monnaie mérovingienne où nous lisons *Niordo v[icus]* doit être attribuée à Niort (Mayenne), la forme *Medio orto*, de l'auteur des *Actus*, est de son invention, puisque le nom actuel est resté Niort.

11. — *Donnario*, corruption de *Donnoiorio* qu'on trouve ailleurs, représente toujours, pour moi et pour d'autres plus doctes, un Saint-Georges, que ce soit Dangeul ou un autre ; ce n'est point Doumier qui n'a jamais eu d'église.

12. — Pour expliquer *Lastemariacus* ou *Lamariacus* introuvable dans la région d'Evron, où il devrait se rencontrer, j'ai proposé Lémaré, dont le populaire aurait fait *Les Marais*, territoire qui touche Evron. M. Busson trouve que ma supposition vaut ce qu'elle vaut. — C'est un peu le cas de celles de tout le monde — et maintient Lévaré que géographiquement je ne saurais admettre.

14. — Quoique je ne puisse invoquer le breton ni le gaulois, je soutiens toujours, en raison des données géographiques du texte et de la prononciation locale, que *Pauliacus* et *Auliacus* sont Poillé (Pouellé dans la prononciation) et Houellé d'Evron.

15. — Quant au jugement de Clotaire III qui attribue à l'abbé de Saint-Denis, contre les prétentions de l'évêque du Mans, un certain nombre de domaines situés « *in pagus Cinomanico, Andicavo, Rodonico* » je soutiens toujours que *Simpliacus* pour *Simpliaco*, est Simplé et non Semblançay (Touraine), aussi bien que *Luciniaco* pour *Luciaco* est Lucé (Table des *Actus*) ; que *Stupellas* pour *Stupelas* ou *Stipulas* est Etoubles, que *Ponciusciniacus* est *Pons Prisciniacus*, en Anjou, et non Cigné au N.-E. de la Mayenne ; *Rastivale*, le Râteau ; *Burgonno*, Bourgon ; *Alintummas*, l'Automne, et non Aulaines dans la Sarthe.

Tous les lieux que j'identifie ainsi avec les noms du texte, sont à la jonction du Maine, de l'Anjou et de l'évêché de Rennes.

En ce qui regarde *Coriaco* et *Flaviniaco* que M. Busson traduit par Corzé (arrondissement de Baugé) et Freigné, le premier me semble trop éloigné, le second est assez bien placé ; de plus on trouve dans cette paroisse Thouré, qui pourrait représenter *Tauriaco*.

C'est parce que le travail de M. Busson sur les *Actus* est d'un auteur compétent et destiné à faire autorité que je l'ai examiné de plus près. Je le ferai probablement encore. Je souhaite aussi, comme j'en ai déjà exprimé le désir, que notre confrère s'emploie à nous donner, sur les *Gesta Aldrici*, un travail analogue à celui qu'il a fait pour l'ouvrage précédent.

A. ANGOT.